



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 7 JUILLET 2022

Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire
M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint
Mme VERRIERE Véronique, Adjointe
Mme POUX Anne-Marie, Adjointe
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint
Mme WEMAUX Monique, Déléguée
Mmes DESSEAUX Christel, WEMAUX-LEPINE Ingrid, Conseillères municipales
MM. BINCTIN Patrick, GILOT Christophe, LOUMIKOU Jean, Conseillers municipaux

Excusés et représentés :

Mme GUAY Ana, Conseillère, a donné pouvoir à Mme POUX Anne-Marie
Mme ROOSE Annabelle, Conseillère, a donné pouvoir à WEMAUX-LEPINE Ingrid
M. DENICOURT BOULANGER Christian, Conseiller, a donné pouvoir à M. FROIDEVAUX Philippe
M. GARNIER Jean-Grégoire, Conseiller, a donné pouvoir à M. BRIGHTON Hervé

Absentes excusées :

Mmes DELAVAQUERIE Martine, LEGOUT Stéphanie, Conseillères municipales
M. DEPRET Geoffray, Adjoint
M. DUFETRE Alain, Conseiller municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30

M. BINCTIN Patrick est nommé secrétaire de séance.

Mme FOYART aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

Date de la prochaine réunion

Une date sera confirmée au moment opportun, qui se situera aux alentours de la 3^{ème} semaine de septembre.

Validation du PV du précédent conseil municipal

M. FROIDEVAUX demande si le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 suscite des remarques et observations particulières. Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Validation du prestataire restauration scolaire

Mme POUX présente le dossier.

Notre marché de restauration scolaire se termine en août 2022. Nous avons donc relancé le marché pour une durée de 1 an du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, reconductible 2 fois 1 an, soit au maximum jusqu'au 31 août 2025.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 juin : 4 prestataires ont fait une offre recevable : La Normande, NewRest, Dupont restauration, et Convivio-Evo

Une dégustation a été organisée le jeudi 30 juin midi avec un menu identique pour chacun (carottes râpées – poulet haricots verts – fromage – crème caramel)

La commission d'appel d'offre s'est réunie une dernière fois le 6 juillet, en travaillant sur les critères suivants.

Critère de jugement des offres :

Attribution des points en retenant l'article 5 alinéa 5-2 du règlement de consultation.

Valeur économique	Prix des repas	enfants 3 à 6 ans	5 points
		enfants 7 à 12 ans	25 points
		adultes	10 points
Valeur technique	Qualité plan alimentaire		20 points
	Qualité repas spéciaux		10 points
	Performance développement durable		10 points
	Dégustation test		20 points
		total	100 points

La dégustation a mené aux évaluations suivantes :

valeur économique	candidats							
	La Normande		CONVIVIO-EVO		NEWREST		Dupont Restauration	
répartition par âge	coûts	notation	coûts	notation	coûts	notation	coûts	notation
3 à 6 ans	2,5150 €	5	2,9013 €	4,3	2,7600 €	4,6	2,7700 €	4,5
7 à 12 ans	2,6590 €	25	3,0595 €	21,7	2,9100 €	22,8	2,9800 €	22,3
Adultes	3,1300 €	10	4,0618 €	3,1	3,2800 €	9,5	3,2000 €	9,8
total notation/40		40		29,2		36,9		36,6

valeur technique	candidats							
	La Normande		CONVIVIO-EVO		NEWREST		Dupont Restauration	
Qualité plan alimentaire		20		17		16		19
Qualité repas spéciaux		9		8		9		10
Performance développement durable		9		9		8		9
Dégustation		13,8		7,1		0,0		11,2
Total notation/60		51,8		41,1		33,0		49,2

Total général		91,8		70,3		69,9		85,8
----------------------	--	------	--	------	--	------	--	------

La Normande présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

A noter que certains prestataires s'étaient quelque peu éloignés du cahier des charges en diversifiant le menu. Pour l'un d'entre eux la note zéro correspond au défaut de présentation d'un repas.

De ce fait, le candidat ayant obtenu le plus de points s'avère être « la Normande » avec 91,8 points.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ***valide la proposition de la commission appel d'offres en retenant la Normande***
- ***autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à la passation de ce marché de restauration scolaire.***

1.2 Vente de patrimoine

Mme le Maire présente le dossier.

Nous avons fait l'acquisition il y a quelques années d'une brosse mécanique pour nettoyer les caniveaux, à fixer sur un tracteur. Cette brosse n'a jamais pu fonctionner de manière satisfaisante, nous vous proposons de tenter de la revendre sur un site spécialisé.

M. DEPRET est chargé du suivi de ce dossier en traitant via un site spécialisé de revente pour une commune disposant du tracteur adéquat. Cette transaction devra s'effectuer au meilleur tarif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la mise en vente de cette brosse mécanique au meilleur tarif.

1.3 Validation du prestataire skate park

Mme POUX présente le dossier.

Seule une entreprise a pu nous fournir son devis réactualisé, celle-là même qui avait fait la meilleure proposition en 2019 (SARL EDEN'SKATE).

Après négociation de Anne-Marie POUX un nouveau devis va nous parvenir qui, notamment, ne devra pas contenir de location de Fenwick mais juste le transport et la pose.

Il est souhaité un commencement des travaux pour début octobre.

Ce dispositif est équipé d'un module rail de 3m de long, garantie 10 ans.

L'enveloppe financière est inscrite au budget 2022, et l'investissement bénéficiera d'une subvention au taux de 33% du Conseil départemental, et de 10 000€ par la CCPOH dans le cadre d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Mme le Maire à signer le devis pour permettre de démarrer rapidement les travaux.

M. FROIDEVAUX propose une inauguration avec les enfants du CME.

1.4 Vente au profit de la Commune

Mme le Maire présente le dossier.

Trois parcelles respectivement cadastrées AK434, AK435, AK436, pour 185 m², formant talus le long de l'allée Jacques Brel, ont échappé à la mutation de propriété lors de l'aménagement du lotissement et sont restées propriété de Oise Habitat, qui propose de les rétrocéder à la commune moyennant l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Mme le Maire à accepter la rétrocession et à signer l'acte à l'office notarial de Creil.

II. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Délibération sur le versement de l'IFSE à des contractuels

Madame le Maire présente le dossier.

Pour rappel, le régime indemnitaire RIFSEEP est composé de 2 primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise IFSE, versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel CIA.

Nous ne versions par délibération d'IFSE jusqu'alors qu'aux agents stagiaires ou titulaires, ce qui crée une impossibilité d'apporter une reconnaissance du travail effectué par des contractuels longue durée, ce qui est une situation inédite pour notre collectivité.

Pour Melany MARIN et Mathieu DUBRET qui ont pu être éligibles à un contrat PEC Parcours Emploi Compétence, nous bénéficions de subventions qui ne valent que sur des CDD. Sans contrat PEC, Mathieu DUBRET serait aujourd'hui stagiaire et pourrait bénéficier du droit à RIFSEEP. Quant à Melany, elle est sur un poste en remplacement de Corinne SORLET en longue maladie, donc elle ne peut pas être titularisable. Malgré tout, la qualité de son travail le mériterait, et pourrait être récompensé par une prime.

Si la proposition est acceptée, elle devra également être validée par le Centre de gestion de l'Oise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte d'étendre le bénéfice du RIFSEEP aux agents contractuels

2.2 Mise en place de tickets restaurants pour le personnel

Mme le Maire présente le dossier.

De plus en plus de collectivités proposent à leurs agents la possibilité de bénéficier d'un comité d'entreprise permettant l'obtention d'avantages divers, et/ou de tickets restaurant. Nous sommes une trop petite collectivité pour la mise en place d'un comité d'entreprise. Nous pouvons toutefois décider d'accorder des tickets restaurant à nos agents.

Plusieurs procédures appliquées dans certaines entreprises ont été étudiées.

L'entreprise EDENRED a été approchée et propose une carte rechargeable qui peut être utilisée comme une carte bancaire. Il n'y a aucun frais de gestion pour la commune.

La proposition de base serait celle en vigueur à la CCPOH, soit un forfait mensuel de 14 repas d'une valeur faciale de 7€, c'est-à-dire que chaque mois, l'agent se verrait créditer de 98€ sur sa carte, 49€ étant prélevé sur son salaire, et 49€ étant pris en charge par la collectivité.

Les sommes versées par l'employeur sont exemptes de cotisations sociales. La carte peut être utilisée comme une carte bancaire chez un grand nombre de partenaires (220 000) pour un montant maximum par jour de 19€. Il est possible de payer avec son smartphone. La carte permet également d'accéder à de nombreuses offres exclusives, ou remises.

Il vous est proposé de mettre en place cette formule de carte pour tous les agents qui le désireront, s'ils sont titulaires, stagiaires, ou contractuels de longue durée.

Les saisonniers, remplaçants CCD de courte durée, ou étudiants en alternance ou autres pourraient ne pas être concernés.

S'agissant d'un forfait mensuel, les agents en arrêt de plus d'un mois pourraient se voir retirer le bénéfice de tickets restaurant.

Il est à noter que l'agent qui ne voudrait pas de tickets restaurant ne peut demander une contrepartie. Il devra signer son choix sur un document qui sera distribué à tous.

La formule est simple d'utilisation et compatible avec notre système de paie. Notre comptable devra juste faire connaître chaque mois la liste des ayants-droits. Le projet pourrait être mis en place dès septembre avec un 1^{er} crédit fin septembre.

Pour information, à ce jour, 18 agents pourraient, s'ils le désirent, en bénéficier, soit un coût mensuel à charge de 882€, à comparer au système actuel qui ne bénéficie qu'à 5 agents de la commune pour 400€ environ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ***valide le principe du bénéfice d'une carte ticket restaurant pour les agents titulaires, stagiaires ou en CDD longue durée***
- ***valide le montant de 49€ pris en charge par la collectivité et 49€ prélevés sur les salaires***
- ***valide le règlement tel que proposé.***

III. QUESTIONS DIVERSES

**Il n'y a pas de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h20**

Mme le Maire propose un tour de table aux élus :

Mme WEMAUX fait un retour sur ses représentations extérieures :

- **9 Juin à Crèvecœur-le-Grand** : Assemblée Générale de la MOAT (Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux) –qui est la Mutuelle d'une partie de nos agents communaux mais aussi notre Mutuelle de village.

Bonne gestion, le ratio cotisations reçues sur prestations servies est très satisfaisant.

Rappel de la Cour des Comptes sur une disposition du Code de la Mutualité fixant l'âge limite de 70 ans pour être Administrateur, le quota toléré est largement dépassé.

- 22 Juin à Fitz-James : Assemblée Générale de la Mission Locale
Activité 2021 en nette hausse : 650 nouveaux dossiers (616 en 2019 et 570 en 2020)
1.572 jeunes accompagnés (1.355 en 2019 et 1.420 en 2020)
Exemple de nouvelle action dans le cadre de la mobilité : l'auto-école solidaire
La Mission Locale a un projet immobilier en cours, ses locaux devenant insuffisants, la recherche de subventions auprès de partenaires est incontournable, sinon cela pourrait se traduire par une augmentation de la cotisation auprès des communes.
- 27 Juin à la Manéchine : Commission Tourisme de la CCPOH
Autre membre présent : Christophe GILOT
Point sur le rayonnement touristique entre l'ACSO (Agglomération creilloise et la CCPOH) sur le thème de la pierre et de l'eau : très bon partenariat
Les visites individuelles et de groupes en hausse
Edition d'un nouveau guide jeune public (un exemplaire remis AMP pour CME)
Pourparlers de regroupement des Offices de Tourisme de Senlis et de Chantilly (deux villes très touristiques)
Découvertes de vestiges gallo-romains rue Bodchon à Pont-Sainte-Maxence lors des fouilles préalables à construction – Visite réalisée après sollicitation.
- 30 Juin à Gouvieux : Départ à la retraite de Bernard DOMART, Directeur de Oise Habitat
Christine et Anne-Marie excusées puisque retenues à la dégustation restauration scolaire
Bernard DOMART c'est 31 ans de carrière à Oise Habitat dont 18 à la Direction.
Une résidence godvicienne portera son nom.
Son successeur déjà nommé prend ses fonctions à la rentrée.

M. GILOT signale

- avoir vu un bus à 9h15 virages rues du Curé/Libération rendant la circulation dangereuse du fait de la vitesse par rapport à son gabarit.
Une commission sécurité est prévue en septembre pour régler la circulation.
- des poubelles grises dont le volume est supérieur à la capacité du container sont ramassées alors que la politique est différente en matière de déchets verts.

Mme DESSEAUX revient sur le problème de circulation soulevée ci-dessus et lors des précédents conseils municipaux. Elle signale que les voitures stationnées dans cet endroit sinueux ont été destinataires récemment d'un papillon anonyme posé sur le pare-brise.

M. BINCTIN demande

- Si le successeur de Dominique CANDELIER, parti à la retraite ce jour, est nommé.
Il s'agit de François LEGROS agent actuellement en poste à Pontpoint et résidant à Monceaux qui prendra ses fonctions en septembre.
- S'il existe un planning spécial de tonte pour la gendarmerie.
Philippe FROIDEVAUX répond que celle-ci est réalisée dès lors que les services techniques sont à proximité

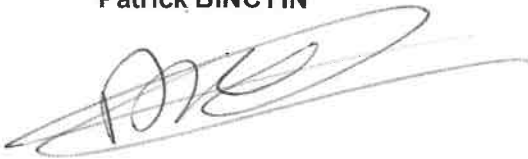
- Enchaîne sur cette notion de proximité sur des chantiers non terminés.
Philippe FROIDEVAUX répond que tonte et taille des haies ne s'inscrivent pas dans le même planning d'activités.

Monsieur FROIDEVAUX indique que la CCPOH met à disposition 13 vélos à assistance électrique pour 20€ mensuel moyennant une caution de 1 000€ non encaissé ainsi que 6 trottinettes.

Madame FOYART informe que par manque de participants, la commune déclare forfait pour les jeux Intervillages.

Le secrétaire de séance

Patrick BINCTIN



La présidente de séance

Khristine FOYART



